

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « VILLE ET HANDICAPS »

Mercredi 23 septembre 2020

Présents :

--Madame Véronique GONNET	Conseillère Municipale et Vice-présidente de la Commission
-Monsieur Jean-Pierre CRON	Maire-Adjoint
-Madame Clotilde CERTIN	Maire-Adjoint
-Madame Brigitte MARGO	Conseillère municipale
-Monsieur Joao MARTINS PEREIRA	Conseiller municipal
-Monsieur Guy REY	Président de la bibliothèque sonore à Charenton
-Madame Roselyne ANDRE	Représentante de l'association Valentin HAÛY
-Monsieur Jacques JEAN ALEXIS	Représentant de l'association UNAFAM
-Madame Céline DINOCOURT-GUILLAUME	Représentante de l'association Mieux vivre avec le syndrome de Joubert
-Madame Annie RUGET	Représentante des habitants
-Monsieur Claude AVANZINI	Représentant des habitants
-Madame Mona DECRETON	Représentante des habitants
-Monsieur Christophe BALMES	Représentant des habitants
-Monsieur Pascal BAUDOIN	Représentant des habitants
-Madame Ginette BOURGOIN	Représentante des habitants

Assistaient :

-Madame Sylvie GORAND	Directeur Général Adjoint des Services du Pôle des Solidarités
-Madame Dominique DUMOULIN	Responsable Service bâtiments
-Madame Dominique PESTANA	Directrice chargée des missions Santé/ Handicap et du Conseil Local de Santé Mentale

Excusés :

-Monsieur Hervé GICQUEL	Maire de Charenton et Président de la Commission
-Michel VAN DEN AKKER	Conseiller Municipal Délégué
-Monsieur Jérôme VAUGON	Directeur du PADT
-Monsieur Christophe CERTIN	Responsable DRH
-Madame Isabelle VANDENBERGHE	Responsable Vie Associative
-Monsieur Gérard FAINZANG	Représentant de l'association APF
-Madame Frédérique DECLERCQ	Référente Handicap, Présidente d'honneur « Génération 22 »

INTRODUCTION

Madame GONNET, Conseillère municipale en charge de la santé, du handicap et du sport sur ordonnance, Vice-présidente de la Commission « Ville et HandicapS » fait une présentation de cette instance aux nouveaux membres. Y sont traités toutes les questions relevant du handicap, les mises en conformité de la Ville avec l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), la scolarité des enfants en situation de handicap, le personnel de la Ville reconnu handicapé, le sport et le handicap, les actions de sensibilisation réalisées et en projet, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), les questions diverses.

Elle précise que HandicapS s'écrit avec un « S » majuscule car la Commission « Ville et HandicapS » englobe tous types de handicaps.

Elle rappelle la définition du handicap : *« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »* (Art L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter.

Un hommage est rendu à Monsieur François GUERIN, représentant des habitants, qui est décédé : il participait activement à cette Commission et assistait à toutes les commissions ERP5 (Etablissements Recevant du Public).

I – AD'AP – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

1/ Bilan des travaux 2019/2020 et projets 2021 :

Monsieur Jean-Pierre CRON indique qu'il y a eu moins de travaux réalisés en 2020 car pendant 4-5 mois, la crise sanitaire a entraîné un retard, notamment avec la période de confinement qui a eu un impact sur le personnel, les entreprises, les fournitures. Retard qu'il est prévu de rattraper. Cependant, des travaux relatifs au handicap ont été entrepris, tels que la mise en accessibilité du Conservatoire de la Coupole (Place des Marseillais), l'installation de toilettes adaptées dans les écoles maternelles Champ des Alouettes et Valmy avec le remplacement des portes d'entrée ; le changement des portes d'accès à ces deux établissements démarreront prochainement. Le pavillon du Cimetière Ancien va être aménagé en salle d'accueil des familles, comme au Cimetière Valmy, avec une toilette handicapée. Les travaux de la piscine ont démarré, avec une livraison fixée au 4^{ème} trimestre 2021 : ils comprendront l'accessibilité au bâtiment et au bassin.

Madame Clotilde CERTIN fait part de dérogations concernant la piscine car elle est enterrée et comporte 4 niveaux différents. Il y aura un accès handicapé uniquement pour les vestiaires et l'accessibilité au bassin d'apprentissage, qui sera agrandi, mais pas au bassin de natation car ce n'est pas réalisable. Le chantier des gros œuvres a été retardé par la COVID-19 mais a pu démarrer. Si les travaux ne sont pas visibles, c'est parce qu'ils sont effectués en sous-sol. Madame Dominique DUMOULIN précise que toutes les cloisons intérieures et les escaliers ont été totalement démolis, entre novembre 2019 et février 2020, avant de s'attaquer au gros œuvre.

En 2021, Monsieur Jean-Pierre CRON indique que des travaux seront réalisés à l'Hôtel de Ville, sur 12 à 18 mois, pour une réhabilitation du circuit de chauffage et des circuits

d'alimentation d'eau (colonnes montantes et d'évacuation) et pour un accueil accessible au handicap en rez-de-chaussée. Il faut savoir qu'il s'agit d'un bâtiment classé « Bâtiments de France » qui exige un encadrement particulier pour tout les travaux à entreprendre.

A la demande du tennis club, il est prévu de faire des travaux pour l'accessibilité et l'adaptation au handicap du Club House.

Pour 2021, il faudra décider des priorités des travaux à effectuer afin de rester au plus près du budget alloué qui s'élève à 100 000€ pour l'année.

Le calendrier des travaux était initialement fixé jusqu'en 2021 mais un report de l'agenda est demandé pour certaines interventions qui nécessitent une installation, notamment les bandes de guidage, les boucles à induction magnétique pour déficience auditive,...

2/ ERP5 – Etablissements Recevant du Public :

Les Etablissements Recevant du Public ont une obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques,...), hôtels, etc. qui doivent être accessibles à ce public.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) qui sont non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer, en Préfecture ou à la Mairie, des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Quand la Mairie est saisie, elle étudie les demandes au sein de la Commission ERP5 pour émettre un avis. Elle peut demander des compléments d'informations, faire des recommandations. Les dossiers qui lui sont retournés modifiés, prennent en compte de ses remarques.

En 2019, il y a eu 7 commissions communales ERP5 et 35 demandes d'autorisation de travaux.

En 2020, la commission n'a pu se réunir qu'1 fois, en raison de la crise sanitaire et des mesures restrictives, et 8 demandes d'autorisation de travaux ont été étudiées.

3/ IOP - Installations Ouvertes au Public:

Les IOP (Installations Ouvertes au Public), comme les jardins publics, sont également concernés par l'accessibilité et le handicap. Il s'agit d'appliquer, pour des questions de bon sens d'aménagement, les règles d'accessibilité aux équipements de ce type dans la mesure où ces lieux doivent être des lieux de partage d'activité entre tous.

C'est ainsi que le Parc de Conflans a fait installer des jeux pour enfants en situation de handicap à la demande de la Commission Handicap. Toutefois, c'était beaucoup moins qu'elle le préconisait car elle avait envisagé d'équiper le parc de balançoires spécialement conçues pour des enfants en fauteuil roulant, ce qui n'a pas pu se réaliser au regard des contraintes budgétaires.

Approuvé à l'unanimité

II-VILLE ET HANDICAP :

1/ Handicap et scolarité : état des lieux rentrée scolaire 2020-2021

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, reste inchangé pour l'année scolaire 2020/2021, par rapport à l'année scolaire 2019/2020.

La référente académique en charge du handicap a identifié 70 élèves dans les écoles publiques à Charenton : 17 élèves sont en classe de maternelle et 53 à l'école élémentaire, notamment en classe ULIS dans les écoles Aristide Briand et Valmy.

Monsieur Joao MARTINS PEREIRA signale que le collège a une classe ULIS mais elle n'est pas pourvue d'enseignants. La Mairie n'a pas de regard sur le collège. Les parents d'élèves ont légitimité à intervenir.

Parmi ces enfants, pour l'année scolaire 2020/2021, 10 sont suivis par des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) ou AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) sur le temps périscolaire (cantine).

La sectorisation des écoles relevant de l'Education Nationale, les enfants en situation de handicap ne sont pas systématiquement scolarisés à Charenton, mais dans des écoles spécialisées sur d'autres communes, comme c'est le cas des enfants en fauteuil roulant qui vont à Maisons-Alfort. Sur la commune, les enfants qui sont atteints d'un handicap souffrent de troubles psychologiques, autistiques ou du développement, de surdité.

Monsieur Guy REY indique qu'il y a une trentaine d'enfants inscrits à la Bibliothèque Sonore à Charenton. Ils sont généralement dyslexiques, dyspraxiques,... et quelques-uns sont mal voyants. Aucun n'est scolarisé à Charenton mais fréquentent les collèges à Vitry, Créteil, Saint-Maur... Outre des livres en audio classiques pour adultes et enfants, la bibliothèque dispose également des ouvrages qui sont au programme des cours de français au collège. Madame Véronique GONNET souligne le travail de la Bibliothèque sonore pour diffuser le Charenton Magazine en version sonore.

Les enfants scolarisés hors de la commune, du fait de leur handicap, ne bénéficient pas de la tarification de la ville accueillante et se voient appliquer le plein tarif. Pour pallier à cette disparité par rapport aux élèves scolarisés à Charenton, la municipalité prend en charge la différence entre le tarif appliqué par la ville et celui dont ils bénéficieraient à Charenton, via le CCAS.

En 2020, 300 élèves de CM1 des écoles Aristide Briand (A et B), Valmy, Desnos, Anatole France et Pasteur, ont bénéficié d'actions de sensibilisation au handicap, menées en partenariat avec l'association ODAAS. Lancées au cours de l'année scolaire 2019/2020, elles ont été renouvelées pour la rentrée 2020/2021. Elles se décomposent en 3 étapes : une partie théorique sur les différents handicaps et les causes de handicap, une partie où l'enseignant recueille le ressenti des élèves à travers des travaux de dessins et d'écriture et une troisième partie consacrée à la mise en situation avec des ateliers (handicap déficience visuelle et handicap moteur). Madame Sylvie GORAND indique que le CCAS soutient financièrement chaque année ces actions de sensibilisation pour les élèves du CM1.

2/ Handicap et Mairie : les travailleurs handicapés en 2019 – projections 2020

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs. A la Mairie de Charenton, en 2019, le taux d'emploi direct est de 8,15% et le taux t'emploi légal de 8,24%.

Le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 38 : à Charenton, au 1^{er} janvier 2019, il est de 52, contre 48 en 2018, pour un effectif total rémunéré déclaré au 1^{er} janvier 2019 de 638.

Parmi les 52 travailleurs en situation de handicap, 50 sont employés sur un emploi permanent, 2 ont été recrutés sur un emploi non permanent. 96% sont fonctionnaires sur les emplois permanents et 98% sont en catégorie C.

La dépense en matière de handicap s'élève à 10 184€.

La Ville reste attentive à l'accueil de personnes en situation de handicap, tant au niveau du recrutement que du personnel en place rencontrant des problèmes de santé pour qui une attention particulière est portée afin de les maintenir dans l'emploi.

Madame Céline DINOCOURT interroge sur l'accueil de stagiaires en classe de terminale ou en Bac Pro qui sont en situation de handicap et qui ont à faire un stage. Madame Clotilde CERTIN répond que cela était possible au service des Espaces Verts et au Service des Sports mais uniquement au niveau de la piscine car c'est le seul équipement qui est totalement géré par la municipalité, les autres équipements étant mis à la disposition des associations sportives. Les demandes sont à adresser à la DRH.

Approuvé à l'unanimité

III-SPORT ET HANDICAP :

Sport sur ordonnance

Le Sport sur ordonnance a été lancé le 26 septembre 2018 à Charenton. La Ville a été la 1^{ère} municipalité du Val de Marne à l'avoir mis en place.

Le dispositif est ouvert à tout charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité ou d'hypertension artérielle, comme en Ile-de-France, et le CCAS prend en charge les bénéficiaires pendant 1 an, sur présentation d'une prescription médicale. Il s'agit d'une passerelle pour pratiquer de l'activité physique et la poursuivre dans un club sportif, voire dans une section Sport Santé Adapté s'il y en a, comme la boxe, l'escrime..., ou de s'inscrire à des activités sportives proposées aux seniors par le CCAS. Pour ceux qui se sont pas en capacité physique de sortir du dispositif après un an, une prolongation est possible et une tarification est appliquée (120,00€ l'année pour les personnes imposables, 60,00€ pour les non imposables et 30,00€ pour les bénéficiaires de minima sociaux du CMR de la Ville).

Actuellement, le Sport sur ordonnance compte une file active de 50 bénéficiaires : ils sont 33 à pratiquer de l'Activité Physique Adaptée (APA) et sont répartis sur 2 groupes selon leur niveau :

- Les personnes fragiles ayant des restrictions médicales constituent un groupe de 17 participants qui sont encadrés par un coach spécialisé APAS de l'association VIACTI
- Les personnes ayant une meilleure condition physique forment un 2^{ème} groupe de 16 participants, avec un coach Sport Santé (Moniteur plongeur à fosse de plongée de la piscine municipale à Charenton).

On compte une fréquentation régulière de 8 à 10 personnes aux séances pour chaque groupe car s'agissant de personnes souffrant de pathologies voire de multipathologies, l'assiduité est souvent compromise par la fragilité des personnes liée à la maladie (fatigue, douleurs) et des contraintes médicales (consultations, traitements comme la chimiothérapie, hospitalisations, interventions chirurgicales, convalescence,...) ou des accidents (fractures...)

17 ne viennent plus pour des motifs relatifs à un déménagement, la maladie, une hospitalisation, un accident (chute...), la reprise du travail, un manque de motivation.

La crise sanitaire a également réduit le nombre de participants, certains préférant éviter de se retrouver en milieu collectif.

Il y a eu 1 décès des suites d'une rechute de maladie.
10 personnes vont prochainement entrer dans le dispositif après avoir eu la prescription médicale.

Ce qui motive les charentonnais à s'inscrire au Sport sur ordonnance, c'est, d'une part, la proximité et, d'autre part, la pratique d'une activité physique adaptée à leur(s) pathologie(s) et sans jugement de leurs capacités physiques. Le lien social, pour plus de 50% d'entre eux, fait partie de la motivation, afin de sortir de l'isolement et trouver de la solidarité.

Pendant la période de confinement de 2020 lié à la crise sanitaire, des séances en visio-conférence ont été proposées mais tous n'ont pas pu en bénéficier, faute d'avoir Internet ou un ordinateur, ou n'ont pas souhaité suivre les cours à distance sans surveillance. Après le confinement, seuls les pratiquants du Sport sur ordonnance ont été autorisés à faire de l'activité physique en extérieur mais les cours à distance ont été maintenus pour ceux qui craignaient de se retrouver en milieu collectif. Le retour de la pratique en salle s'est fait les 8 et 9 septembre pour les 2 groupes.

Depuis septembre 2020, le Sport sur ordonnance est ouvert aux personnes ayant des séquelles du COVID-19 : fatigue persistante, essoufflement, affaiblissement après une hospitalisation ou un séjour en réanimation pour COVID. L'activité physique est en effet un outil non-médicamenteux ayant des effets positifs sur la fatigue, l'anxiété et la dépression et pouvant venir en complément du kinésithérapeute.

Il ne faut pas hésiter à passer le message autour de vous et à orienter les personnes vers le CCAS. Une prescription médicale est nécessaire et les médecins généralistes de la Ville sont informés du dispositif car il leur a été présenté. La crise du COVID-19 a permis d'établir des relations plus soutenues avec les professionnels de santé.

Activité physique post confinement des seniors

La crise sanitaire a amené le CCAS à déployer le dispositif d'Activité Physique Adaptée (APA) auprès des seniors par des séances à domicile et des séances collectives en extérieur. Car le confinement lié à la pandémie a impacté les seniors au niveau de leur mobilité par une perte de la masse musculaire (amyotrophie), une perte de la mobilité pouvant entraîner un

risque de chute et provoquant la peur de sortir, la perte de confiance en soi, le repli sur soi et l'isolement du fait de la perte du lien social en restant enfermés au domicile. Et durant cette période, il n'a pas été possible de faire appel aux kinésithérapeutes.

Pendant les deux mois du confinement, les agents du CCAS ont contacté quotidiennement les seniors inscrits dans le Plan Bleu et ceux repérés comme fragilisés. Un questionnaire auprès de 681 seniors (inscrits dans le Plan Bleu ou repérés comme fragilisés ainsi que les 80 ans et +), portant sur leur vécu du confinement et du déconfinement, a permis de mesurer les besoins et de proposer de l'APA.

C'est ainsi qu'il a été déterminé de :

- l'APA individuelle à domicile pour les personnes très fragilisées et en perte d'autonomie, qui n'étaient plus sorties du domicile depuis longtemps,
- l'APA collectif en pieds d'immeubles, proche du domicile, pour celles ayant besoin de réassurance pour se déplacer en extérieur.

Les séances collectives se sont déroulées en pieds d'immeubles : place A. Briand, place des Marseillais, place Bobillot et à la Résidence autonomie Jeanne d'Albret.

Le dispositif s'est déroulé pendant l'été de juillet à août 2020 avec la participation d'« ambassadeurs » du CCAS et de 3 coachs APA de l'association VIACTI.

- 13 seniors ont bénéficié de séances individuelles sur les 2 mois.
- 39 seniors ont participé aux séances collectives en pieds d'immeubles.

La majorité des bénéficiaires sont âgés de 80 ans à 93 ans. Certains n'ont pas poursuivi parce qu'ils sont partis en vacances avec leur famille et suite aux effets post-canicule d'août.

Un questionnaire de satisfaction à l'issue du dispositif a recueilli chez la plupart des participants le désir de continuer l'Activité Physique car même si l'amélioration de la condition physique est faible, la réversibilité est un fait qui a entraîné le ressenti d'un mieux-être, physique et psychique. Et la restauration du lien social a sorti de l'isolement les personnes qui ne sortaient plus de chez elles ou qui n'avaient plus de contact et appréciaient de se retrouver en séance collective, ce qui de plus les stimulaient.

Certains seniors ne quittent plus leur domicile, depuis 1 voire 2 ans, car ils sont au 3^{ème} ou 4^{ème} étage seuls sans ascenseur, et n'osent plus sortir après une chute dans la rue suivie d'une hospitalisation, d'une rééducation et des séquelles qui les handicapent

Les orientations à la fin du dispositif sont : le relais par un kiné, la poursuite de séances à domicile, le passage de séances individuelles à du collectif, la poursuite de séances collectives en pieds d'immeubles et en salle, avec de la gym en chaise, ou des activités sportives proposées aux seniors par le CCAS.

Approuvé à l'unanimité

IV-SENSIBILISATION AU HANDICAP :

Bilans des actions de sensibilisation en 2020 et projets 2021

Les conditions sanitaires n'ont pas permis de réaliser les actions de sensibilisation avec l'association ODAAS lors du Forum des associations de septembre 2020.

Du côté des écoles, les ateliers de sensibilisation ont pu se dérouler dans des classes de CM1 avec l'association ODAAS. Des projets pédagogiques et ateliers sont menés par des personnes en situation de handicap, dont des anciens athlètes de handisport. Ils échangent avec les élèves, les font se mettre en situation (parcours en fauteuil, avec un bandeau sur les yeux...) Ces actions sont appréciées des enfants et leur permettent de porter un regard différent sur les personnes en situation de handicap, en fauteuil roulant... 6 classes ont bénéficié de ces ateliers en 2020 qui seront reconduits en 2021.

Parmi les projets de la Commission, il y a celui d'un parcours dans la Ville pour évaluer où on en est par rapport aux accessibilités qui ont déjà été mises en place. Il s'agira de se mettre en situation de handicap et les membres de cette Commission seront invités. L'idée est de parcourir Charenton en fauteuil roulant ou avec un bandeau sur les yeux pour établir quelles sont les difficultés rencontrées et voir ce qui pourrait être amélioré. Il serait intéressant de mener cette action avec le CMJ pour sensibiliser aussi cette tranche d'âge ; ils sont en 6è et 5è et c'est parfois plus difficile de les toucher. Le faire avec eux pourrait leur permettre d'être un relais pour sensibiliser les jeunes au handicap.

Approuvé à l'unanimité

V-LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

Créé en 2018 à l'initiative de Charenton, le CLSM se compose des communes de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice qui font partie du même secteur psychiatrique.

La présidence est assurée par le Maire d'une des 3 villes, en alternance. Hervé Gicquel en est le président, après le Maire de Saint-Maurice et de Saint-Mandé. Il est piloté par les élus des 3 villes, les Hôpitaux de Saint-Maurice pour la psychiatrie, l'Agence Régionale de Santé, les associations des familles de malades (UNAFAM) et d'usagers, l'Espace Départementale des Solidarités. Avec une coordinatrice à mi-temps.

Le Conseil Local de Santé Mentale permet de rassembler des élus, des professionnels de la santé mentale, du médico-social, des acteurs de terrain institutionnels, associatifs, des aidants et des usagers/ex-usagers. Les bailleurs sociaux de la Ville sont très présents dans les différentes instances : assemblée plénière, groupes de travail, cellule de situations complexes.

Une Assemblée plénière annuelle permet de décider des orientations et des projets d'actions. Des groupes de travail ont été constitués autour des thèmes : « Le patient et son entourage », « Le partenariat » et « La promotion de la santé mentale » et se réunissent dans chaque ville. Ils sont ouverts à toute personne intéressée ou concernée par la santé mentale, ce à tout moment.

Ces rencontres ont permis de :

➤ Mettre en place une cellule de cas complexes qui se réunit régulièrement au CCAS avec la psychiatrie, les acteurs sociaux, l'UNAFAM, les bailleurs, la Police Municipale,..., pour évoquer des situations relevant de troubles psychiques afin de chercher collégialement des solutions d'aide, conduire vers le soin ou reprendre les soins, désamorcer les situations de crise. Les difficultés d'ordre psychique font peur et l'on se trouve plus démuni face à ce handicap qui est invisible, contrairement à une personne en fauteuil roulant ou mal voyante, que l'on se proposera d'aider plus spontanément. Trimestrielle, la Cellule fonctionne depuis 2 ans.

➤ Former par une sensibilisation à la santé mentale les agents municipaux en contact avec le public (23 agents ont participé et travaillent aux accueils de la Mairie, au CCAS, à la Police Municipale, au Service d'Hygiène, à la Médiathèque...).

→ Une formation des élus a également eu lieu et sera renouvelée en 2021 pour les élus de la nouvelle municipalité. Madame Clotilde CERTIN prend la parole pour expliquer, en tant que Maire-adjointe, qu'il y a des astreintes pendant 8 jours, du lundi 1h du matin au dimanche suivant, et en tant qu'officier d'Etat Civil d'astreinte, il peut arriver de se trouver avec une personne qui représente un danger pour les autres ou être un danger pour elle-même, entraînant la nécessité de devoir notifier un « internement provisoire ». Quand il s'agit de la première fois et sans connaître ce domaine, il est difficile de se retrouver aux urgences psy à l'Hôpital Mondor et d'y découvrir un monde très particulier. Donc, cette sensibilisation a été importante pour pouvoir mieux appréhender ce type de situation.

→ Une formation des gardiens d'immeubles du parc social et des intervenants à domicile n'a pas pu se faire suite au confinement et est reportée à 2021. Beaucoup de gardiens d'immeubles du parc social de Charenton s'étaient inscrits.

➤ Créer un café thérapeutique, sous le nom de « Le p'tit grain », pour les patients de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice avec la présence de soignants. Fonctionnant sous forme d'association avec des usagers de la psychiatrie et du personnel soignant, ils disposent d'un espace dédié au sein de la cité qui leur permet de se retrouver dans un environnement hors du lieu de soins. Ils se réunissent dans un local mis à disposition par la commune de Saint-Maurice (salle Georges Guyon - 17 rue Nocard). L'association est domiciliée au CCAS de Charenton.

➤ Privilégier des rencontres intergroupes qui permettent aux professionnels et intervenants sur les 3 territoires de se connaître pour pouvoir mieux travailler ensemble.

➤ Maintenir le lien avec l'ensemble des personnes qui participent au CLSM par la communication, via un bulletin d'informations sur la santé mentale. Intitulé « Santé mentale, changeons notre regard – les actualités du CLSM », il est diffusé depuis Septembre 2019 et 3 numéros ont été communiqués.

La prochaine Assemblée Plénière est programmée le 25/11/2020 à 19h30 à TOFFOLI, sous réserve de la situation sanitaire. L'invitation et l'ordre du jour seront adressés en Octobre. Monsieur Jacques JEAN ALEXIS exprime qu'à chaque réunion, les échanges sont enrichissants et permettent aux participants, dont les familles concernées par la santé mentale, de sortir de leur isolement, aux professionnels et acteurs de terrain de se connaître, se repérer et mieux travailler ensemble.

Approuvé à l'unanimité

VI-POINTS DIVERS

Monsieur Pascal BAUDOIN intervient pour signaler le film « Hors Normes », diffusé la veille à la télévision et suivi d'un reportage avec 2 responsables de l'association « Le Silence des Justes » qui a inspiré le film et qui accompagne le développement des enfants, adolescents et adultes avec autisme et troubles apparentés ainsi que leurs familles. Il rappelle que le plus souvent, il faut se rendre en Belgique pour trouver une place d'accueil en structure spécialisée.



Il aborde le problème de la téléconsultation car elle est de plus en plus utilisée par les médecins. Il souligne qu'elle n'est pas adaptée pour les personnes en situation de handicap comme pour les personnes âgées car ces publics ne maîtrisent pas, bien souvent, l'outil informatique, qui est mal adapté pour eux. Il précise que son médecin généraliste a d'ailleurs gardé un numéro fixe pour prendre rendez-vous avec elle, car elle a constaté que 40% de ses patients ne sont pas capables d'aller sur Doctissimo/Doctolib.

Madame Sylvie GORAND précise que la crise du COVID-19 a révélé la fracture numérique. Aussi, la Ville travaille pour que du matériel et un accompagnement soient mis en place sur plusieurs sites à Charenton car les démarches administratives passent de plus en plus par Internet.

Elle communique sur les aides de la Ville et présente le Complément Mensuel de Revenus (CMR) qui complète les minima sociaux. Il s'agit d'une aide financière mensuelle qui permet de dépasser le seuil de pauvreté. Ce sont environ 100 personnes qui le perçoivent en complément de l'AAH ou la pension d'invalidité. Il y a certainement des personnes qui pourraient y prétendre. Le CCAS recherche ces invisibles pour lutter contre le non recours. Aussi, si dans votre entourage, vous avez connaissance de personnes qui pourraient en bénéficier, orientez-les vers le CCAS.

Concernant l'accessibilité sur le territoire :

Madame Annie RUGET a constaté que pour se rendre à l'IRM rue Victor Hugo, il y a une rampe mais il manque une signalisation qui indique qu'il est nécessaire de passer sur le côté.

L'installation des guides cannes, qui relève de la voirie, est abordée. Certains endroits peuvent être dangereux, comme au carrefour situé devant le Monoprix : l'inclinaison du trottoir risque de dévier la personne mal voyante alors qu'une bande le guiderait pour bien suivre le passage piéton. D'autres carrefours sont également sensibles.

Une personne mal voyante a signalé que le Bistrot de Charenton a installé des tables en extérieur avec des bacs à fleurs, obligeant à contourner. Or, il y a un panneau Decaux auquel la personne risque de se heurter, malgré le podotactile qui signale un obstacle à 50cm car la canne passe au pied du panneau. Madame Dominique DUMOULIN envisage la solution d'un châssis métallique, comme cela existe rue des Bordeaux et Quai des Carrières.

Les travaux de la station de métro Liberté sont terminés mais il semble que la RATP n'ait toujours pas mis les bandes alertant qu'il y a un escalier. La Ville peut-elle elle-même se charger de les poser ?

Monsieur Pascal BAUDOIN est confronté à la présence d'un candélabre au milieu du trottoir rue Camille Mouquet qui l'oblige à descendre sur la route en fauteuil roulant. Monsieur Jean-Pierre CRON explique que la municipalité intervient sur l'éclairage de la Ville pour mettre en place une performance énergétique, ce qui va entraîner le changement de plus de 900 candélabres sur 3 ans ; c'est donc le moment de profiter de ces travaux pour les déplacer et tenir compte des personnes à mobilité réduite (PMR). Les travaux vont commencer à la fin de l'année et la dernière tranche s'achèvera en début d'année 2022 : il faut voir dans quelle tranche se fera la rue Camille Mouquet.

Madame Dominique DUMOULIN demande l'avis de la Commission, notamment aux participants en situation de handicap, concernant une dérogation demandée par le Service Jeunesse. A la construction du bâtiment, Quai de Bercy, 2 WC (hommes/femmes) ont été conçus avec accessibilité PMR, mais sans lavabo à l'intérieur. Il est aujourd'hui souhaité de faire un seul WC, qui sera mixte, en cassant les 2 WC existants, pour pouvoir intégrer un lavabo à l'intérieur. Elle interroge sur la pertinence de la démolition ou pas des WC existants, de l'absence de robinet à l'intérieur des WC en ayant des lavabos extérieurs au WC qui soient accessibles ou d'opter pour mettre un lavabo dans le SAS en conservant les cabines de toilettes. L'important étant d'avoir la possibilité de se laver les mains.

Concernant le DOJO rue Victor Hugo où a lieu le Sport sur ordonnance, il y a des personnes avec des problèmes de mobilité. Pour accéder à la salle, il y a une marche et une hauteur pour monter sur le tatamis. Monsieur Jean-Pierre CRON s'est rendu sur place et a constaté qu'il y a une grille d'évacuation des eaux fluviales au niveau de la marche d'accès à la salle. Il étudie un accès par une pente et une main courante, prévoit d'agrandir le SAS, les sanitaires et de mettre une signalétique. Pour l'accessibilité au tatamis, s'il existe des tatamis rampes dans les crèches, cela n'est pas envisageable faute de suffisamment d'espace au Dojo. Il propose de recueillir l'avis des coachs APA qui encadre le Sport sur ordonnance.

Monsieur Christophe BALMES signale la passerelle du magasin Nicolas qui est accessible en fauteuil électrique et pas en fauteuil à main car la pente est raide.

Monsieur Pascal BAUDOIN s'étonne des travaux à la boulangerie située à côté du Café des Sports, rue du Maréchal Leclerc, car si la boutique est spacieuse, elle n'est pour autant pas accessible du fait de marches pour y entrer. Il fait part des délicates attentions dans cette boulangerie envers les personnes en situation de handicap qui se voient offrir des gourmandises et une bouteille d'eau lorsqu'elles achètent des viennoiseries.

PERSPECTIVES 2021

La Commission est à l'écoute de ses membres pour qu'ils fassent part de leurs idées, des améliorations souhaitées, des besoins, des actions à mener... ce, pour tout type de handicap.

C'est grâce aux membres de cette Commission que le 12 novembre 2016, une action a pu être montée avec l'association JACCEDE et leur participation. Elle a permis de repérer dans un périmètre de la Ville (Mairie rue de Paris, avenue Jean Jaurès), les établissements recevant du public qui étaient accessibles ou pas aux personnes en difficulté qui utilisent une canne, un déambulateur, sont en fauteuil roulant manuel et électrique, ou sont malvoyantes, mal entendant, ou encore les mamans avec une poussette ou enceintes....

CONCLUSION

Madame Véronique GONNET, pour conclure, fait une proposition concernant le restaurant « Le refuge » situé avenue Jean Jaurès :

Le « Café Olympique » a changé de propriétaire et son nouveau propriétaire s'est mis en lien avec la Mairie pour faire part de son projet : il souhaite organiser 2 fois par mois, le lundi midi, des repas pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées isolées, **gratuitement**. Il peut accueillir 15/20 personnes. Le restaurant est accessible aux personnes en situation de handicap.

Madame Véronique GONNET est son interlocutrice pour servir d'intermédiaire entre les membres de cette Commission, les personnes répondant à cette invitation et le propriétaire du Refuge. Le CCAS se chargera d'assurer l'inscription des candidats.

Le patron propose un choix entre 2 entrées et 2 plats et pour ceux qui veulent du couscous, il demande de le prévenir la veille. Il est habitué à ce type d'organisation car il le faisait précédemment dans son restaurant à Saint-Ouen où il accueillait tout type de handicap. Il ne

demande rien, il s'occupe de tout et gère tout, il suffit juste de lui remettre le nombre de personnes : pas besoin d'identité. Il faut faire tourner pour en faire profiter à tout le monde.

A Saint-Ouen, il avait une association, mais, installé depuis peu à Charenton, il n'a pas réussi à en monter une et s'est alors tourné vers la Mairie.

On y mange très bien, la cuisine est excellente.

Il ne faut pas hésiter à en parler aux associations et toucher un maximum de gens.

La séance est levée à 20 heures 30